

Entente entre la ferme Cadet Roussel et les participants aux fins de semaine immersives



La ferme Cadet Roussel organise des fins de semaine immersives en recrutant des participants volontaires afin d'aider aux tâches agricoles et leur faire découvrir quelques facettes du métier. Cette entente vise à clarifier les responsabilités de chacune des parties.

Obligations et responsabilités de la ferme

- ✓ Mettre en contact les personnes pour organiser le covoiturage. Au besoin, aller chercher les participants au REM à Brossard, le samedi matin à 8 h 30;
- ✓ S'assurer de conditions de séjour et de travail appropriées, incluant une assurance qui couvre les participants;
- ✓ Communiquer aux participants les précisions relatives à la météo prévue et les équipements requis dans la semaine précédant l'excursion.

Obligations et responsabilités du volontaire

- ✓ Confirmer sa participation en répondant au courriel envoyé la semaine avant l'excursion;
- ✓ Communiquer toute information critique quant aux allergies, problèmes de santé et autres lors de l'inscription et lors de l'excursion;
- ✓ Apporter son propre équipement de camping et des vêtements de travail appropriés;
- ✓ Agir de façon respectueuse pour la ferme, les autres compagnons et l'environnement;
- ✓ Travailler de façon sécuritaire pour soi et pour les autres autour, être vigilant;

Alimentation

Bien que les restrictions et régimes alimentaires des volontaires nous soient communiqués, il est conseillé aux personnes ayant des allergies sévères ou des intolérances particulières (ex. gluten ou lactose) de s'apporter des compléments en prévision.

Durée

Cette entente est en vigueur du moment de l'inscription jusqu'à la fin de l'excursion.

Terminaison de l'entente

L'entente peut se terminer lorsque :

- i. L'excursion est terminée ou annulée
- ii. Le participant se désiste